

SERVICE OPTIONNEL ASSISTANCE TECHNIQUE VOIRIE ET OUVRAGE D'ART

Prestations proposées au titre du service optionnel assistance technique voirie et ouvrage d'art :

Les collectivités locales et les établissements publics adhérents à ce service optionnel peuvent bénéficier des prestations suivantes :

- Une assistance technique pour des travaux de voirie ou concernant un ouvrage d'art ;
- Un contrôle des ouvrages d'art ;
- Une assistance au suivi des inspections détaillées, pré diagnostic et visites techniques approfondies ;
- Une assistance au choix du maître d'œuvre pour des travaux portant sur un ouvrage d'art ;
- Un accompagnement à la gestion du domaine public : mise à jour des tableaux de classement des voies communales, rédaction des arrêtés d'alignement, étude de signalisation ;
- La définition d'un programme de travaux d'entretien et d'investissement de voirie sur plusieurs exercices ;

Cotisations 2023

La population de référence est la population totale en vigueur l'année considérée.

Communes et communes nouvelles :

< 300 habitants :	≥ 300 et < 2000 habitants	≥ 2000 habitants
0,36 € / habitant Minium de cotisation : 30 €	0,46 € / habitant	0,87 € / habitant

Communautés de communes ayant la compétence voirie : 0,68 €/habitant

**Syndicat et autres communautés de Communes : Forfait de 169 €
(assistance technique bâtiment)**

Rémunération 2023

La population de référence est la population totale en vigueur l'année considérée.

Assistance technique voirie ou ouvrage d'art :

Communes < 300 habitants :	Communes ≥ 300 et < 2000 habitants	Communes ≥ 2000 habitants
3 % du montant des travaux HT	4,5 % du montant des travaux HT	5 % du montant des travaux HT

Contrôle périodique d'un ouvrage d'art : 37 € /heure

Mise à jour du tableau de classement des voies communales : 37 € /heure

Programme de travaux d'entretien et d'investissement de voirie : 37 €/heure

Etude de signalisation : 37 €/heure

Prestations gratuites

Assistance à la rédaction des actes du domaines public : gratuit

Conduite d'étude des inspections détaillées, pré diagnostic et visites techniques approfondies : gratuit

Assistance pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre : gratuit